

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU
COEUR-DES-VALLÉES**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

30 JUIN 2022

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État consolidé résumé de la situation financière	2
État consolidé résumé des surplus accumulés	3
État consolidé résumé des résultats	4
Notes complémentaires	5

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés résumés

À la direction générale du
Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Opinion

Les états financiers consolidés résumés, qui comprennent l'état consolidé résumé de la situation financière au 30 juin 2022 les états consolidés résumés des résultats et des surplus accumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, sont tirés des états financiers consolidés audités du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (le « Centre de services scolaire ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 (appelé collectivement les « états financiers résumés »).

À notre avis, les états financiers consolidés résumés ci-joints constituent un résumé fidèle, conformément aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que selon les critères décrits à la note complémentaire 2.

États financiers consolidés résumés

Les états financiers consolidés résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour les organismes du secteur public. La lecture des états financiers consolidés résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers consolidés audités du Centre de services scolaire et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Ni les états financiers consolidés résumés ni les états financiers consolidés audités ne reflètent les incidences d'événements postérieurs à la date de notre rapport sur les états financiers consolidés audités.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 14 octobre 2022.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés résumés aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers consolidés résumés constituent un résumé fidèle des états financiers consolidés audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

*Marcil Lavallée*¹
Gatineau (Québec)
Le 14 octobre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A134531

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 30 JUIN 2022

2

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire)	(1 821 781)	388 843
Subventions de fonctionnement à recevoir du MEQ (note 5)	16 310 503	8 650 814
Subventions d'investissement à recevoir du MEQ	86 872 365	77 051 334
Subventions de financement à recevoir du MEQ	250 500	333 000
Taxe scolaire à recevoir	75 848	298 413
Débiteurs (note 6)	1 205 536	1 403 938
Stocks destinés à la revente	50 039	40 463
	<u>102 943 009</u>	<u>88 166 805</u>
PASSIFS FINANCIERS		
Emprunts à court terme (note 7)	21 329 981	10 486 000
Créditeurs et frais courus (note 8)	14 193 834	12 182 862
Subvention d'investissement reportée (note 9)	82 890 295	72 763 182
Revenus reportés	118 763	220 787
Provisions pour avantages sociaux futurs (note 10)	4 762 721	4 416 851
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	68 401 015	64 997 853
Passif au titre des sites contaminés	250 500	333 000
Autres passifs (note 12)	1 171 881	5 771 207
	<u>193 118 990</u>	<u>171 171 742</u>
DETTE NETTE	<u>(90 175 981)</u>	<u>(83 004 937)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 13)	89 151 656	79 011 006
Stocks de fournitures	90 796	105 389
Frais payés d'avance	117 177	60 351
	<u>89 359 629</u>	<u>79 176 746</u>
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉS	<u>(816 352)</u>	<u>(3 828 191)</u>

Approuvés par



Daniel Bellemare, directeur général

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES SURPLUS ACCUMULÉS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

3

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(3 828 191)	2 113 107
Redressements des exercices antérieurs		(171 152)
SURPLUS ACCUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS	(3 828 191)	1 941 955
Surplus (déficit) de l'exercice	3 011 839	(5 770 146)
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉS À LA FIN	<u>(816 352)</u>	<u>(3 828 191)</u>

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

4

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
REVENUS		
Subventions		
Subventions de fonctionnement du MEQ	93 591 620	80 339 482
Subventions d'investissement du MEQ	56 876	100 414
Autres subventions et contributions	114 319	168 910
Taxes scolaires	4 824 263	4 614 227
Autres revenus		
Droits de scolarité et frais de scolarisation	12 260	108 453
Ventes de biens et services	3 805 537	2 686 296
Revenus divers	1 804 033	1 510 559
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 396 232	5 010 703
	<u>109 605 139</u>	<u>94 539 044</u>
DÉPENSES		
Activités d'enseignement et de formation	46 123 700	41 390 197
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	26 441 511	23 672 237
Services d'appoint	9 590 511	8 831 761
Activités administratives	5 165 775	4 597 854
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 863 405	13 845 797
Activités connexes	5 062 530	7 832 527
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	345 870	138 817
	<u>106 593 300</u>	<u>100 309 190</u>
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>3 011 839</u>	<u>(5 770 146)</u>

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

5

1 - STATUTS

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a été constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. En date du 8 février 2020, le projet de Loi no40 a été adopté par l'Assemblée nationale à Québec, modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire. Le nouveau modèle de gouvernance scolaire a été mis en place au Québec et depuis le 15 juin 2020, les commissions scolaires francophones sont maintenant des centres de services scolaires. Le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (le « Centre de services scolaire »), anciennement appelé Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Les états financiers consolidés résumés comprennent les informations financières historiques, à l'exception de l'état consolidé des flux de trésorerie et de l'état consolidé de la variation de la dette nette, qui sont tirées des états financiers consolidés complets et sont moins détaillés que ces derniers.

Ils comprennent des données regroupées, les principaux totaux partiels et totaux des états financiers consolidés complets correspondants et des informations tirées des notes complémentaires des états financiers consolidés complets. Ils ne comprennent pas les renseignements complémentaires des charges par nature et certains autres renseignements complémentaires inclus dans les états financiers consolidés complets.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers résumés ont été dressés par le Centre de services scolaire conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Périmètre comptable

Les états financiers reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables, de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Centre de service scolaire et qui sont contrôlées par le Centre de service scolaire.

Les fonds du service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO) et de Réseautact sont des partenariats et sont consolidés proportionnellement dans les états financiers du Centre de services scolaire.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du Centre de services scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures qu'elle pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour indexation salariale, la provision pour créances douteuses et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs financiers

Encaisse

L'encaisse comprend les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs financiers

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Passifs financiers (suite)***Revenus reportés*

Le Centre de services scolaire comptabilise une subvention d'investissements à recevoir en lien avec les règles budgétaires ainsi qu'une subvention d'investissement reportée en lien avec les règles budgétaires.

Les revenus perçus d'avance sont des sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une période ultérieure et sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le Centre de services scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Périodes
Aménagement des terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations et transformations majeures aux bâtiments	15 à 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé	10 ou 20 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures, composés de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers, sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au coût. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. mis à part les stocks informatiques qui sont évalués selon la méthode du coût moyen

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont le centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés à l'état des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le MEQ détermine le format du rapport financier applicable aux Centres de services scolaire. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'un Centre de services scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

Le Centre de services scolaire ne détient pas au 30 juin 2022 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de service scolaire satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de service scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxes scolaires

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les autres sources de revenus du Centre de services scolaire sont constatées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis ou les biens ont été livrés;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dépenses

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, ainsi que l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

10

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4 - PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le service scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées au même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers résumés.

Les données budgétaires sommaires adoptées initialement par le conseil des commissaires sont comparées aux données réelles correspondantes :

	Budget 2022	Réel 2022
	\$	\$
REVENUS		
Subventions de fonctionnement du MEQ	81 348 567	93 591 620
Subventions d'investissement du MEQ	214 193	56 876
Autres subventions et contributions	100 000	114 319
Taxes scolaires	4 766 489	4 824 263
Droits de scolarité et frais de scolarisation	28 908	12 260
Ventes de biens et services	3 342 188	3 805 537
Revenus divers	113 000	1 804 033
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 268 818	5 396 232
Total des revenus	95 182 163	109 605 139
DÉPENSES		
Activités d'enseignement et de formation	42 605 324	46 123 700
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	25 450 889	26 441 511
Services d'appoint	9 045 113	9 590 511
Activités administratives	4 478 093	5 165 775
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 411 037	13 863 405
Activités connexes	2 031 243	5 062 530
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	160 464	345 870
Total des dépenses	95 182 163	106 593 300
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-	3 011 839

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

11

5 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Formation générale, formation professionnelle et d'équilibre fiscal	15 736 635	8 419 461
Service de la dette	444 412	407 998
Transport scolaire	(147 806)	(207 473)
Remboursement des dépenses liées aux sites contaminés	5 000	6 167
Autres	272 261	24 661
	<u>16 310 503</u>	<u>8 650 814</u>

6 - DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Congés sabbatiques	-	-
Taxes à la consommation à recevoir	449 836	203 970
Autres ventes de biens et services	333 813	1 086 181
Autres	939 384	515 095
	<u>1 723 032</u>	<u>1 805 246</u>
Provision pour créances douteuses	(517 496)	(401 308)
	<u>1 205 536</u>	<u>1 403 938</u>

7 - EMPRUNTS À COURT TERME

Le MEQ autorise le Centre de services scolaire à contracter des emprunts bancaires de nature temporaire pour les dépenses de fonctionnement dont la somme ne peut excéder, en aucun moment, un montant mensuel variable, fixé selon les besoins en trésorerie du Centre de services scolaire. L'ouverture de crédit autorisé est de 9 521 076 \$ au 30 juin 2022 (31 178 917 \$ au 30 juin 2021). Les acceptations bancaires échéant le 7 juillet 2022 portent intérêt à 2,501 % (0,741% en 2021) et sont garanties par le MEQ. Au 30 juin 2022, l'emprunt temporaire utilisé est de 5 400 000 \$ (10 486 000 \$ en 2021).

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ouverture de crédit bancaire autorisé maximal au 30 juin	8 847 998	31 178 917
Acceptations bancaires	(5 400 000)	(10 486 000)
Marge de crédit bancaire	(239 000)	
Ouverture de crédit bancaire non utilisé	<u>3 447 998</u>	<u>20 692 917</u>

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

12

7 - EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

Le MEQ autorise le Centre de services scolaire à contracter des emprunts bancaires de nature temporaire sur marge de crédit auprès du Ministère des Finances pour les dépenses d'investissement en attente d'un financement long terme de la part du MEQ dont la somme ne peut excéder, en aucun moment, un montant mensuel variable, fixé selon les besoins en trésorerie du Centre de services scolaire. L'ouverture de crédit autorisé est de 25 702 697 \$ au 30 juin 2022 (N/A au 30 juin 2021). La marge de crédit d'investissement porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0.02% et est garantie par le MEQ. Au 30 juin 2022, la marge de crédit utilisé est de 15 690 981 \$ (N/A \$ en 2021).

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ouverture de crédit bancaire autorisé maximal au 30 juin	25 702 697	N/A
Utilisation de la marge au 30 juin	<u>(15 690 981)</u>	N/A
Ouverture de crédit bancaire non utilisé	<u>10 011 716</u>	<u>N/A</u>

8 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus à payer	7 682 930	6 734 562
Salaires et charges sociales à payer	4 390 979	3 990 259
Intérêts courus sur la dette à long terme	402 596	410 589
Congés sabbatiques	279 421	379 461
Dépôts de soumissions et de garanties	143 095	163 960
Retenues sur contrats	915 491	504 031
Autres éléments créditeurs	379 322	
	<u>14 193 834</u>	<u>12 182 862</u>

9 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	<u>Subvention d'investissement reportée (règles budgétaires)</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	70 993 481	1 769 701	72 763 182
Revenu de l'exercice	15 519 345	4 000	15 523 345
Montants constatés à titre de revenus de l'exercice	<u>(5 222 107)</u>	<u>(174 125)</u>	<u>(5 396 232)</u>
Solde à la fin	<u>81 290 720</u>	<u>1 599 576</u>	<u>82 890 295</u>

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

13

10 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Congés de maladie	495 519	508 912
Vacances	3 237 167	3 034 471
Indemnités de départ	96 692	75 080
Assurance-traitement	118 424	40 746
Autres congés sociaux	71 391	56 820
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	743 528	700 822
	<u>4 762 721</u>	<u>4 416 851</u>

11 - DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Billet à long terme portant intérêt à des taux variant de 0,7640 % à 3,329 %, échéant d'avril 2023 à décembre 2046, remboursables par subvention du MEQ, capital et intérêts	68 725 757	65 318 953
Frais reportés liés aux emprunts	<u>(324 744)</u>	<u>(321 100)</u>
	<u>68 401 012</u>	<u>64 997 853</u>

Les versements en capital exigibles sur l'emprunt à long terme à la charge du Centre de services scolaire au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	6 493 276
2024	6 138 276
2025	9 216 558
2026	9 955 824
2027	7 342 824

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

14

12 - AUTRES PASSIFS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fonds à destination spéciale	601 099	585 652
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	570 782	4 844 022
Autres		341 533
	<u>1 171 881</u>	<u>5 771 207</u>

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût			
	Solde au début	Acquisitions et transferts	Dispositions	
	\$	\$	\$	\$
Terrains	1 327 565	329 000	-	1 656 565
Aménagement des terrains	9 083 402	646 682	-	9 730 084
Bâtiments	80 716 871	8 853 576	-	89 570 447
Améliorations et transformations majeures	45 185 567	4 718 819	-	49 904 386
Matériel et équipement	9 680 800	1 166 628	-	10 847 428
Équipement spécialisé	1 421 453	58 566	-	1 480 019
Réseau de télécommunication	1 139 470	64 098	-	1 203 568
	<u>148 555 128</u>	<u>15 837 369</u>	<u>-</u>	<u>164 392 497</u>

	Amortissement accumulé			
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	
	\$	\$	\$	\$
Aménagement des terrains	2 965 082	436 691	-	3 401 773
Bâtiments	52 434 271	1 578 734	-	54 013 005
Améliorations et transformations majeures	8 275 828	1 344 479	-	9 620 307
Matériel et équipement	4 399 382	2 175 042	-	6 574 424
Équipement spécialisé	649 221	104 162	-	753 383
Réseau de télécommunication	820 338	57 611	-	877 949
	<u>69 544 122</u>	<u>5 696 719</u>	<u>-</u>	<u>75 240 841</u>

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

15

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Valeur comptable nette	
	2022	2021
	\$	\$
Terrains	1 656 565	1 327 565
Aménagement des terrains	6 328 311	6 118 320
Bâtiments	35 557 442	28 282 600
Améliorations et transformations majeures	40 284 079	36 909 739
Matériel et équipement	4 273 004	5 281 418
Équipement spécialisé	726 636	772 232
Réseau de télécommunication	325 619	319 132
	89 151 656	79 011 006

Le total des immobilisations corporelles inclut des biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour 12 337 760 \$ (6 968 877 \$ au 30 juin 2021), soit 1 718 311 \$ (737 195 \$ au 30 juin 2021) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments, 10 053 357 \$ (6 228 778 \$ au 30 juin 2021) pour des bâtiments en cours de construction et 566 092 \$ (2 904 \$ au 30 juin 2021) pour des aménagements. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

14 - GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du Centre de services scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs, excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les emprunts à long terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts à court terme, ses créanciers et frais courus, les provisions pour avantages sociaux futurs et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

16

14 - GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunts à court terme	21 329 981	-	-	-	21 329 981
Créditeurs et frais courus	14 193 836	-	-	-	14 193 836
Dettes à long terme	6 493 276	25 310 658	12 689 647	24 232 178	68 725 759
Provision pour avantages sociaux futurs	3 942 171	374 876	445 674	-	4 762 721
	45 959 264	25 685 534	13 135 321	24 232 178	109 012 297

15 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme échéant entre 2022-2023 et 2024-2025 qui ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes. Voici les engagements pour les trois prochains exercices :

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
	\$	\$	\$	\$
Transport scolaire (en négociation)*	7 326 556	7 330 256	7 334 049	21 990 862
Contrats de construction, de rénovation et d'aménagements	18 136 800	1 874 955	-	20 011 756
Contrats d'entretien des bâtiments	2 477 459	2 411 386	2 209 696	7 098 541
Contrats de services	312 572	201 784	-	514 356
	28 253 388	11 818 382	9 543 745	49 615 515

* Les contrats avec les transporteurs scolaires étant toujours en négociation à la date de préparation des états financiers, le montant présenté reflète l'estimation du coût contractuel selon les demandes adressées par les transporteurs dans leurs négociations avec le gouvernement du Québec.

16 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses opérations, le Centre de services scolaire est impliqué dans diverses réclamations légales. Même si le résultat final de ces réclamations ne peut être déterminé actuellement, la direction est d'avis que les résultats n'auront pas d'impact significatif négatif sur les états financiers consolidés.

CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2022

17

17 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelle, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 des états financiers consolidés complets.